

DÉCLARATION PRÉALABLE

VOUS IMPLANTEZ UNE ANNEXE INDÉPENDANTE (abri de jardin, garage...)

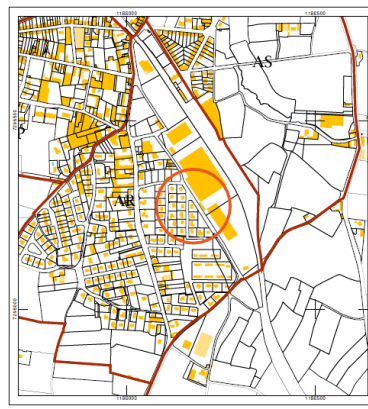
Sont concernées les projets d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m².



Constitution du dossier :

- 1 - Le formulaire (dûment rempli et signé)
 - Pour une maison individuelle : **cerfa n°13703**
 - Autres : **cerfa n°13404**
- 2 - Un plan de situation du terrain

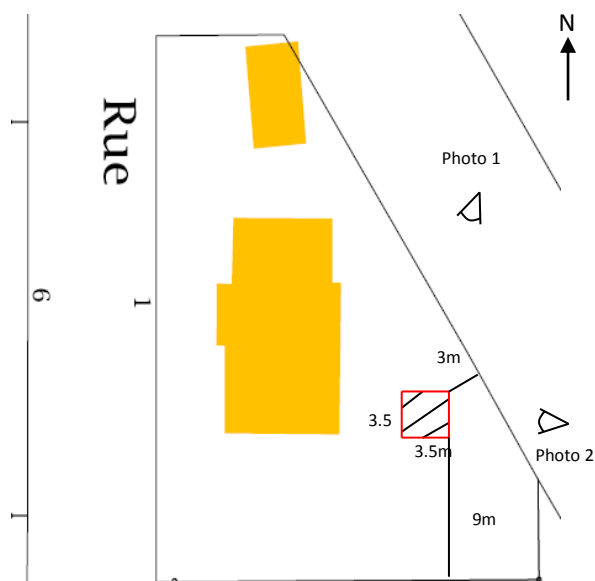
Il peut être réalisé à partir du site <https://cadastre.gouv.fr>, et doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



- 3 - Un plan de masse

Porter sur le plan :

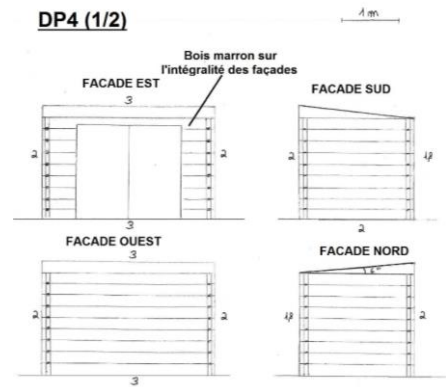
- Le tracé de l'implantation du projet d'annexe, ainsi que ses cotes.
- Les distances du projet par rapport aux limites de propriété.
- L'orientation du plan.
- La prise de vue si une photographie est nécessaire (voir page suivante).



4 - Un plan des façades concernées par le projet

Préciser sur le plan :

- La hauteur du projet d'annexe
- La nature et la couleur des matériaux utilisés



Un modèle extrait de catalogue est admis



➤ **Si le profil du terrain naturel est modifié par les travaux projetés, fournir également :**

5 - Un plan en coupe du terrain et de la construction (faisant apparaître le profil du terrain avant et après travaux, et l'implantation du projet par rapport au profil du terrain.

➤ **Si le projet d'annexe est visible depuis l'espace public ou s'il se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques, fournir également :**

6 - Une photographie situant le terrain dans l'environnement proche

Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet d'annexe et des terrains qui les jouxtent immédiatement.



7 - Une photographie situant le terrain dans le paysage lointain

Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet d'annexe et des terrains avoisinants.



8 - Un document graphique

Ce document permet d'apprécier l'insertion du projet d'annexe dans son environnement



➔ **Le dossier complet est à déposer en mairie en 5 exemplaires minimum**